

Préambule à l'intention des personnes évaluatrices

Le programme de soutien financier du Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) visent à favoriser le développement et le maintien de la capacité de recherche en SPFV, en appuyant des projets de recherche de qualité, proposés et réalisés par plusieurs membres régulier·ères du RQSPAL dans une approche interdisciplinaire et intersectorielle, qui répondent aux défis contemporains posés par les SPFV.

Plus spécifiquement, cet appel vise à financer des projets qui :

- ➔ démontrent une qualité scientifique rigoureuse
- ➔ s'inscrivent de manière claire et structurée dans les axes de recherche du RQSPAL
- ➔ génèrent des retombées au-delà du projet lui-même (développement d'outils, structuration de réseaux, accès à du financement subséquent, etc.)
- ➔ contribuent de façon significative aux pratiques, aux politiques, aux organisations ou aux populations en SPFV.

Contrairement aux éditions précédentes, cet appel ne comporte pas de thématique unique. Les projets doivent plutôt démontrer leur **alignement explicite avec un ou plusieurs axes de recherche**, en identifiant un axe principal.

Définition des soins palliatifs et de fin de vie

Le RQSPAL adopte la définition issue du consensus de l'*International Association for Hospice and Palliative Care* (IAHPC) [Radbruch et al. 2020]¹ qui définit les soins palliatifs comme étant des soins actifs et complets, destinés aux personnes de tout âge en souffrance sévère du fait de leur état de santé² affecté par une ou plusieurs maladie(s) grave(s)³, et en particulier les personnes approchant de la fin de leur vie. Ils visent à améliorer la qualité de vie des personnes, de leurs familles et des personnes proches aidantes.

Les soins palliatifs :

- Comprennent la prévention, l'identification précoce, l'évaluation et la prise en charge globales des problèmes physiques, y compris la douleur et les autres symptômes pénibles, les détresses psychologique et spirituelle, et les besoins sociaux. Chaque fois que possible, ces interventions doivent reposer sur des données probantes.
- Apportent du soutien pour aider la personne à vivre aussi pleinement que possible jusqu'à leur mort, en facilitant la communication, et en aidant la personne et leur famille à déterminer les objectifs des soins.

¹ Radbruch L, De Lima L, Knäul F, et al. (2020). Redefining palliative care—a new consensus-based definition. *Journal of pain and symptom management*, 60(4) : 754-764.

² La souffrance est liée à l'état de santé quand elle est associée à une maladie ou une blessure, quel qu'en soit le type. La souffrance liée à l'état de santé est sévère quand elle ne peut être soulagée sans intervention professionnelle, et quand elle compromet le fonctionnement physique, social, spirituel et/ ou émotionnel. Les soins palliatifs doivent s'efforcer de soulager la souffrance liée à un état de santé affecté par des maladies limitant ou menaçant le pronostic vital, ou bien à l'approche de la fin de vie. Accessible à l'adresse : <http://pallipedia.org/serious-health-related-suffering-shs>

³ Une maladie grave se définit comme toute maladie aiguë ou chronique, et / ou toute affection qui entraîne une détérioration importante, et peut conduire à une déficience ou une incapacité prolongée sur le long terme, et / ou à la mort. Accessible à l'adresse <http://pallipedia.org/serious-illness/>

- Sont mis en œuvre tout au long de l'évolution de la maladie, et ajustés aux besoins de la personne.
- Sont proposés conjointement aux traitements agissant spécifiquement sur la maladie, chaque fois que nécessaire.
- Peuvent influencer bénéfiquement l'évolution de la maladie.
- Apportent du soutien à la famille et aux personnes proches aidantes durant la maladie de la personne, et lors de leur propre deuil.
- Reconnassent et respectent les valeurs culturelles et les croyances de la personne et de sa famille.
- Sont mis en œuvre dans tous les lieux de soins (domicile, résidences et institutions), et dans tous les secteurs du système de santé (primaire à tertiaire).
- Peuvent être dispensés par tout type d'intervenant·es ayant reçu une formation de base aux SPFV.
- Requièrent une approche spécialisée avec une équipe pluriprofessionnelle pour la prise en charge des cas complexes.

Axes de recherche du RQSPAL

Les axes structurent les priorités scientifiques du Réseau et constituent un critère central d'évaluation. Les projets doivent démontrer un alignement clair, explicite et justifié avec un axe principal (et, le cas échéant, des axes secondaires). Les axes ne sont pas mutuellement exclusifs, mais une contribution principale doit être identifiable. Pour en savoir plus sur les axes, consulter notre [site web ici](#).

Axe 1 — Accompagnement interdisciplinaire des personnes vulnérables, de leur qualité de vie, de leurs souffrances, de leurs proches et des intervenant·es impliqué·es

Cet axe porte sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité, de leurs proches et des intervenant·es, tout au long de la trajectoire de soins, incluant la fin de vie et le deuil.

Axe 2 — Développer l'approche palliative pour l'enfant et son réseau de la période prénatale vers l'âge adulte

Cet axe vise à développer des soins palliatifs adaptés aux enfants, de la période prénatale jusqu'à la transition vers l'âge adulte. Il couvre l'ensemble des conditions ou des maladies (incluant orphelines et génétiques) pouvant menacer la vie et s'intéresse aux trajectoires de soins, aux transitions et au soutien des familles.

Axe 3 — Vers une approche palliative inclusive et culturellement sensible : Accès universel et équité

Cet axe s'intéresse aux enjeux d'équité, d'accès et d'adaptation des soins aux diverses populations, notamment celles en situation de vulnérabilité.

Axe 4 — Place à la communauté et à l'innovation sociale dans l'approche palliative intégrée

Cet axe met en lumière le rôle des communautés et des collaborations intersectorielles dans les SPFV.

Processus d'évaluation

Validation de l'admissibilité : Une vérification des critères d'admissibilité et des lignes directrices par l'équipe exécutive du RQSPAL (section 1) est effectuée avant l'évaluation scientifique.

Évaluation par les pairs : Chaque projet est évalué par un minimum de trois personnes évaluatrices internes et/ou externes, à l'aide d'une grille standardisée (section 2 ; p.5) approuvée par le Comité scientifique du RQSPAL.

Attribution des points bonis : Pendant la période d'évaluation des demandes, l'équipe exécutive effectue l'évaluation de l'implication et de la participation des PI et Co-PI. Les points obtenus lors de cette évaluation, pour un maximum de 10 points supplémentaires, s'additionnent à la moyenne des scores obtenus lors des évaluations de la qualité du projet. Vous trouverez la liste des différentes catégories permettant le cumul de points à la section 3, p. 7). Vous constaterez que même pour un·e nouveau·elle membre, il est possible de cumuler des points entre le lancement de l'appel et la date de soumission du projet.

Comité de sélection : Un comité *ad hoc* analyse les évaluations et établit le classement final des projets, en tenant compte des recommandations et de la cohérence globale. Il comprendra minimalement 6 membres dont le directeur exécutif, un·e membre du Comité étudiant, une personne citoyenne partenaire et un minimum de 3 membres régulier·ères qui n'ont pas soumis·es de demande de financement et qui n'ont pas de conflit d'intérêts avec les demandes reçues.

Décision finale : Les décisions de financement sont finales et sans appel

Rétroaction : Les scores et les commentaires des personnes évaluatrices et des membres du Comité de sélection **seront** rendus accessibles, de manière anonyme, aux équipes soumissionnaires. Les évaluations et les commentaires seront produits de manière respectueuse et constructive. Les commentaires sont encouragés dans une visée d'amélioration, notamment pour une resoumission à un appel à projets ultérieur ou à un autre organisme subventionnaire. Au besoin, l'équipe exécutive du RQSPAL se réserve le droit de retirer ou de reformuler tout commentaire non pertinent sur le plan scientifique ou inadéquat dans sa formulation.

Les Comités scientifique et de direction du RQSPAL encourage fortement les personnes évaluatrices à visionner les modules gratuits en ligne 1 et 2 de la Série d'apprentissage sur l'excellence en évaluation par les pairs et du mérite des organismes fédéraux de financement de la recherche au Canada (IRSC, CRSNG et CRSH) :

Module 1 : [Les préjugés dans l'écosystème de recherche](#)

Module 2 : [Atténuer les préjugés dans les processus d'évaluation par les pairs et d'évaluation du mérite.](#)

Section 1 à compléter par l'équipe exécutive du RQSPAL

Titre du projet : Cliquez ici pour insérer du texte.

PI & CO-PI : Cliquez ici pour insérer du texte.

Budget demandé (jusqu'à un maximum de 30 000\$) : Cliquez ici pour insérer du texte.

VALIDATION DE L'ADMISSIBILITÉ

Validé par : Cliquez ici pour insérer du texte. Date : Cliquez ici pour insérer du texte.

Critères

- ☐ Soumission par minimalement 2 membres régulier·ères du RQSPAL, affilié·es à 2 universités différentes
 - ☐ Chercheur·se principal·e (ou chercheur·ses principaux·ales) est (sont) membre·s régulier·ère·s
 - ☐ Maximum de 3 co-chercheur·se principal·e (incluant PI)
 - ☐ Unique soumission en tant que (CO-) PI par concours
 - ☐ PI & CO-PI ont complété le Registre FORCE et mis à jour leur formulaire, si applicable
- ☐ Adéquation avec la programmation actuelle du RQSPAL (mission, mandat, objectifs, valeurs...)
- ☐ Adéquation avec la définition des SPFV
- ☐ Date de clôture de l'appel à projets respectée
- ☐ Échéancier respecté
- ☐ Consignes de mise en page des documents respectées
- ☐ Formulaire de soumission dûment complété
- ☐ Document explicatif du projet de recherche joint
- ☐ Budget joint
 - ☐ Si applicable, le montage financier ne nuit pas à la faisabilité du projet en cas de non-obtention des autres sources de financement
 - ☐ Dépenses admissibles par le FRQ et des règles concernant le budget respectées
- ☐ PI & CO-PI qui soumettent un projet ont, le cas échéant, complété les rapports d'avancement de projets antérieurement subventionnés par le RQSPAL, sauf si une entente formelle a été prise avec la direction exécutive à ce sujet.

Le projet est admissible : ☐ Oui ☐ Non

Raison·s du rejet de la demande : Cliquez ici pour insérer du texte.

Section 2 à compléter par la personne évaluatrice

CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES PROJETS LEVIERS DU RQSPAL		NOTE
1 Alignement stratégique avec les axes		/20 pts
– Le projet démontre une contribution réelle et structurante, identifie clairement et justifie explicitement le lien avec un axe principal (et ceux secondaires le cas échéant).		
2 Qualité scientifique du projet		/20 pts
– Clarté et rigueur de la problématique en lien avec la recherche en SPFV		
– Rigueur et adéquation de la méthodologie proposée		
– Cohérence et réalisme des objectifs et des résultats escomptés		
3 Potentiel d'effet levier		/15 pts
– Capacité du projet à générer des retombées explicites, réalistes et structurantes au-delà de lui-même		
4 Faisabilité du projet		/10 pts
– En termes d'échéancier, de budget, de méthodologie et de ressources		
5 Innovation et originalité du projet		/10 pts
– Le projet sort du cadre habituel soit en termes de méthodologie, d'analyses, de sujets, de questions de recherche, de pratiques cliniques et d'approches de soins, d'intégration des technologies, de démarches de collaborations, maillages et partenariats entre les chercheur·ses, mais aussi avec les milieux utilisateurs et citoyens.		
6 Collaborations intermembres, interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe		/10 pts
– Expertises variées et complémentaires		
– Affiliations à différentes universités, facultés, départements ou milieux		
– Type varié de membres et profils, outre les membres régulier·ères : membres étudiant·es, membre partenaires, personnes proches aidantes / personnes touchées par les SPFV, personnes issues des milieux utilisateurs et citoyens , etc.		
– L'équipe s'inscrit dans une démarche intersectorielle (voir la définition d' intersectorialité du FRQ) et une approche de recherche partenariale, si possible. Le cas échéant, des lettres de soutien/appui/collaboration témoignent de l'engagement des organisations concernées. Ces lettres ne sont toutefois pas obligatoires.		
7 Intégration de la santé durable (voir section du formulaire d'application et protocole, si applicable)		/5 pts
– L'équipe démontre de façon claire comment son projet s'inscrit dans une perspective de santé durable.		
8 Prise en compte de l'Équité, diversité et inclusion (EDI ; voir section du formulaire d'application et protocole, si applicable)		/5 pts
– L'équipe s'assure d'inclure des éléments de la Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du FRQ (ex : création de l'équipe • formation et encadrement de la relève • formulation des questions de recherche • choix d'une approche méthodologique • planification et réalisation du projet • interprétation et diffusion des résultats adaptés au public cible, etc.)		
– Dans le cas contraire, l'équipe justifie les raisons expliquant la non prise en compte de ces éléments.		
9 Plan de mobilisation des connaissances		/5 pts
– Le projet inclut un plan afin de mobiliser les connaissances issues de l'étude, adapté aux publics cibles.		
TOTAL		/100
10 Le projet respecte la mission, le mandat, les objectifs et les valeurs du RQSPAL et la définition des SPFV	☐ Oui ☐ Non	
En cas de négation, veuillez contacter M. François Tardif pour en discuter.		

Commentaires de la personne évaluatrice en lien avec le projet

Il est à noter qu'un score inférieur à 75 ne rencontre pas une qualité scientifique minimale et ne sera pas finançable. Une moyenne des évaluations sera retenue pour ce critère. Rappel : Les scores et les commentaires des personnes évaluatrices et des membres du Comité de sélection **seront** rendus accessibles, de manière anonyme, aux équipes soumissionnaires. Les évaluations et les commentaires seront produits de manière respectueuse et constructive. Les commentaires sont encouragés dans une visée d'amélioration, notamment pour une resoumission à un appel à projets ultérieur ou à un autre organisme subventionnaire. Au besoin, l'équipe exécutive du RQSPAL se réserve le droit de retirer ou de reformuler tout commentaire non pertinent sur le plan scientifique ou inadéquat dans sa formulation.

Points positifs :

Cliquez ici pour insérer du texte.

Points faibles :

Cliquez ici pour insérer du texte.

Recommandations de la personne évaluatrice :

Cliquez ici pour insérer du texte.

Classement parmi les demandes reçues :

Cliquez ici pour insérer du texte.

Section 3 à compléter par l'équipe exécutive du RQSPAL

(pendant l'évaluation par les pairs)

Titre du projet : Cliquez ici pour insérer du texte.

PI & Co-PI : Cliquez ici pour insérer du texte.

IMPLICATION ET PARTICIPATION AU SEIN DU RQSPAL DURANT LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (PI ET Co-PI) (CETTE PÉRIODE PEUT ÊTRE PROLONGÉE EN CAS DE CONGÉ DE PARENTALITÉ OU MALADIE)

Validé par : Cliquez ici pour insérer du texte. Date : Cliquez ici pour insérer du texte.

Critères	Points
Membre d'un Comité (scientifique et de direction) 10 points	
Responsable d'axes ou de plateformes 10 points	
Présence à l'une des Journées scientifiques ou lors d'une activité scientifique organisée par les axes ou plateformes 5 points	
Conférencier·ère à l'une des Journées scientifiques ou lors d'une activité scientifique organisée par les axes ou plateformes 7 points	
Conférencier·ère à une conférence mensuelle 5 points	
Membre du Comité de programmation scientifique ou Comité organisateur du CRIF-SPAL 5 points	
Membre d'un Comité de travail / Groupe de travail / Comité organisateur / Collectif pour les axes, les plateformes ou autres activités du RQSPAL 4 points	
Personne évaluatrice pour un appel à projets du RQSPAL 10 points	
Personne évaluatrice pour des résumés pour une journée scientifique du RQSPAL 5 points	
Membre d'un comité de sélection pour le RQSPAL 3 points	
Présence à l'Assemblée Générale Annuelle – AGA 2 points	
Présence à la Retraite & Réseautage 5 points	
Présence aux conférences mensuelles (10/an) 1 point/ conférence	
Présence à un atelier de formation 1 point / atelier	
Participation à des rencontres d'axes 1 point	
Participation à des projets d'axes/plateformes de ressources communes 2 points	
Participation au Balado du Comité étudiant 2 points	
Participation à une fiche Histoires de chercheur·ses du Comité étudiant 2 points	
TOTAL (MAXIMUM DE 10 POINTS ALLOUÉS; MOYENNE DES POINTS SI PLUSIEURS PI/Co-PI)	/10